RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 00559
Numéro SIREN : 400 008 652
Nom ou dénomination : IT PARTNER

Ce dépôt a été enregistré le 29/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/011369

IT Partner
Société par actions simplifiée
au capital de 1 559 774,34 euros
Siège social : 22 rue Berjon, 69009 Lyon
400 008 652 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 18 février,
A 16 heures,

Les associés de la société IT Partner se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22 rue Berjon 69009 Lyon, sur convocation faite par la Présidente à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Abdenour Ainseba, en sa qualité de Gérant de la société IT&H, Présidente de la Société.

.....

QUATRIEME RÉSOLUTION

Les mandats de la société Société Fiduciaire Centrex, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur David Humbert, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale :

- décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société Fiduciaire Centrex, la société SFC AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège est 18, avenue Félix Faure, 69007 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 820 866 895, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;

- décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur David Humbert, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

.....

Pour extrait certifié conforme
Pour la Présidente la société IT&H
M. Abdenour Ainseba